

FEDERALE ASSURANCE

CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2025

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024.

La Caisse Commune a, en 2024, réalisé un résultat avant impôts en bénéfice (€ 31,9 millions), qui peut être qualifié d'excellent. Il permet d'alimenter la provision pour indexation à hauteur de € 16,6 millions. Conformément à la tendance déjà notée au cours des six années précédentes, l'encaissement a encore connu une augmentation (+ 8,5 %). Pointons aussi des frais d'exploitation qui restent maîtrisés, bien qu'en hausse de 5,2 % (+ € 0,70 million), des résultats financiers en nette augmentation (+ 49,2 %, soit + € 11,7 millions, après un exercice 2023 marqué par une baisse d'un montant quasi équivalent) et une charge des sinistres en hausse de € 5,8 millions, soit 6,1 %. Il convient de noter que cette hausse est consécutive à une nette baisse des sinistres l'année précédente (- 22,2 %).

- **L'encaissement**

La hausse de l'encaissement (+ 8,5 % par rapport à 2023) a porté son total, en 2024, à € 95,7 millions. Cette croissance a été réalisée par l'affiliation de plusieurs nouveaux clients représentant un volume important de primes, mais aussi par des décomptes de primes plus élevés qu'en 2023 (impact différé de l'inflation).

FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

- **La sinistralité**

Malgré une légère hausse de la charge absolue des sinistres (+ 6,1 %, elle s'élève pour 2024 à € 105,7 millions), le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes continue, comme en 2023, à évoluer favorablement. Comme évoqué ci-dessus, le principal facteur de cette évolution favorable a été le monitoring permanent du portefeuille clients et les efforts de sensibilisation et de prévention menés auprès de ces derniers.

Le nombre absolu de sinistres est en hausse de 6,6 % et s'élève à 10.015 dossiers. La Caisse Commune a, en 2024, déploré 3 sinistres très graves ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et cinq cas mortels pris en charge (contre onze en 2023).

Cette baisse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence, assortie de résultats chiffrés tangibles, de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 202 % au 31 décembre 2024.

Ristournes :

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas distribuer de ristournes relatives à l'exercice 2024 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise précédemment concernant l'affectation des résultats, FEDERALE Assurance privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurance et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux.

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	162.114,31
Placements	844.923.298,15
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	4.402.546,77
• les placements dans des entreprises liées	194.858.295,86
• les autres placements financiers, essentiellement :	645.540.731,40
– les actions et autres titres à revenu variable	36.995.139,84
– les obligations et autres titres à revenu fixe	424.448.713,32
– les prêts et crédits hypohécaires	-
– les autres prêts, essentiellement en private equity	184.096.878,24
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	1.195.424,00
Créances	32.073.698,84
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	5.402.650,66
• nées d'opération de réassurance	3.016.024,10
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	23.655.024,08
Autres éléments d'actif	6.318.792,87
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	780.579,98
• les valeurs disponibles	5.538.212,89
Comptes de régularisation	11.684.115,27
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	896.357.443,44

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	97.225.224,69
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• les plus-values de réévaluation	7.626.884,78
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	58.514.578,26
• le bénéfice reporté	15.028.230,38
Provisions techniques	783.881.118,61
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion futurs	623.834.296,67
• provision pour égalisation et catastrophe	107.998.469,26
• provision d'indexation	52.048.352,67
Provisions pour autres risques et charges	0,00
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
Dépôts reçus des réassureurs	302.063,41
Dettes	13.660.852,73
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	5.443.809,22
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	2.812.646,77
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	5.404.396,74
Comptes de régularisation	1.288.184,00
TOTAL	896.357.443,44

AU COMPTE DE RESULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	94.769.238,27
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	95.653.158,53
• les primes cédées aux réassureurs (-)	883.920,26
Produits des placements	30.370.606,96
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	5.756.915,65
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	20.168.458,18
• les reprises de correction de valeur sur placements	0,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €10.331.507 en 2023	4.445.233,13
Autres produits techniques nets de réassurance	0,00
Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations à FEDRIS	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	47.855.596,53
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	56.484.593,45
• la part des réassureurs (-)	184.144,31
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	-8.490.444,53
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	45.591,92
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-16.550.000,00
Cela concerne la provision d'indexation des rentes.	
Frais d'exploitation nets (-)	14.133.471,67
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

Charges des placements (-)	9.472.353,83
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	1.156.861,28
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	7.662.170,02
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	653.322,53
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	37.074.796,25
Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	0,00
Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.	
Au 31.12.2024, elle s'élève à :	107.998.469,26
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir prélevé € 0 millions de la provision pour égalisation et catastrophes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à :	16.466.632,04
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• capitaux propres	1.438.401,66
• ristournes à distribuer	0,00
• bénéfice à reporter	15.028.230,39

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 28 avril 2025 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2024 : aucun.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2025-2029. Ce plan stratégique comprend entre autres une simplification de la structure du groupe FEDERALE Assurance par le regroupement en 2025 de l'ensemble de ses activités d'assurances, dont celles de la Caisse Commune, au sein d'une entreprise d'assurance, qui portera le nom de FEDERALE Assurance et sera constituée sous la forme d'une Association d'Assurance Mutuelle.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 81,2 unités au cours de l'exercice 2024 contre 84,6 en 2023.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.363.920.

65 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 55 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2024 a été marquée, pour la Caisse Commune, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement.
- Le suivi du risque d'inflation et la mise en place d'un mécanisme de couverture.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par FEDERALE Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui est responsable de :

- conseiller sur les aspects stratégiques des risques et sur l'appétence au risque ;
- assurer une vision spécialisée de la gestion des risques ;
- être informé par le comité de direction de toute modification du profil de risques afin de s'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence au risque ;

- fournir des conseils sur la meilleure manière de gérer et d'atténuer les risques, tout en respectant les seuils définis par le conseil d'administration.
- assister dans la supervision de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques ;
- prendre note des avis et des rapports périodiques du Chief Risk Officer ;
- émettre des avis périodiques sur l'efficacité et la qualité des processus de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit des risques de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs : évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- Le risque est lié à l'humain ou plus précisément à la difficulté d'attirer et de retenir les talents et les personnes compétentes en veillant à l'équilibre de la masse salariale.
- Le risque d'erreur potentielle dans le développement, la mise en œuvre et/ou l'application ou l'interprétation des résultats produits par un modèle financier/de risque.
- Le risque lié à un tiers est tout risque associé à l'engagement d'un tiers dans le cadre de la prestation d'un service ou d'un produit à un client (la seconde partie). Il s'agit d'un terme générique couvrant plusieurs types de risques potentiels en fonction du produit ou du service, du tiers et de la nature de l'engagement ou de la relation.
- Le risque de fraude fait référence à la possibilité d'une perte financière due à une tromperie intentionnelle perpétrée par un individu ou un groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.
- Le risque de business processus est une perte de revenus résultant de processus inefficaces et/ou inefficients. Les processus inefficaces entravent la réalisation des objectifs de l'organisation, tandis que les processus inefficients peuvent permettre d'atteindre les objectifs, mais ne tiennent pas compte des coûts élevés encourus.
- Le risque lié à la sécurité physique est une perte résultant des dommages aux biens matériels de l'organisation, des blessures d'un employé ou d'un affilié et des dommages ou préjudices causés à un bien public.
- Les risques informatiques et de sécurité sont des menaces pesant sur les données, les systèmes critiques et les processus organisationnels. Il s'agit du risque associé à l'utilisation, à la propriété, à l'exploitation, à l'implication, à l'influence et à l'adoption des technologies de l'information au sein de FEDERALE Assurance. Les risques informatiques peuvent avoir un impact négatif sur FEDERALE Assurance et résultent souvent d'une mauvaise gestion des processus et des événements.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions

législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité, et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés quasi exclusivement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2024 sur la poursuite de la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux titres d'état en profitant de la hausse des taux sans risque. La hausse de l'exposition aux actifs indexés a été également le thème majeur d'investissement de l'année écoulée.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production d'un flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme pour renforcer les fonds propres.

Le rendement sur portefeuille s'est rétracté en 2024 sous les effets de la poursuite de la réduction du profil de risque. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II. Des positions en titres d'états inflatés ont été considérablement renforcées.

Les résultats financiers totaux sont en hausse de € +11,7 millions, à € 35,4 millions (technique + non-technique), cette hausse étant attribuable à d'importantes plus-values sur cession de participations et d'immeubles. Les revenus récurrents ont baissé de € -1 million à un niveau de € 24,5 millions.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2024, le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement.

GOVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Ariane BERCKMOES en tant que CTO, membre du comité de direction a pris fin le 30 septembre 2024 et celui de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif le 21 février 2025.

Monsieur Michael HOEBRECHTS a été nommé en tant que membre du comité de direction, CTO, avec effet au 28 octobre 2024.

La fonction de président du conseil d'administration des entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

A la suite de la fusion par absorption de la SA Fédérale Real Estate par l'AAM Fédérale Assurance prenant effet au 1^{er} avril 2025, un nouveau comité spécialisé, le comité immobilier, sera constitué à partir de cette date.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Caisse Commune

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- Le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif et président du conseil d'administration de monsieur Frédéric de SCHREVEL pour une durée d'un an.
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Philip MAEYAERT, pour une durée d'un an;
- Le renouvellement du mandat d'administrateur exécutif de madame Véronique VERGEYLEN pour une durée d'un an.

Il propose également à l'assemblée générale ordinaire le renouvellement du mandat de commissaire agréé pour trois ans (couvrant l'exercice 2025, 2026 et 2027) de la société DELOITTE Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (BCE n° 0429.053.863 – B00025), avec siège social à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, ayant comme représentant permanent madame Bianca CHANG (IRE B01230), pour une rémunération annuelle de € 152.950 hors TVA et indexation annuelle.

Le conseil d'administration a par ailleurs pris la décision de renouveler pour une durée d'un an le mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que président du comité de nomination et de rémunération avec effet à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Il informe également l'assemblée générale de la cessation du mandat :

- d'administrateur non-exécutif de madame Julie BAJART à partir du 31 mars 2025 et
- de membre du comité d'audit et des risques de monsieur Frédéric de SCHREVEL à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Caisse Commune pour le travail accompli au cours de l'exercice 2024, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../2025

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.